

Organisation du gouvernement—Loi

programmes de développement technologique des pêches, il avait décidé de ne pas réduire la recherche essentielle dans ce domaine. Je demande au ministre de définir, lorsqu'il prendra la parole au cours du présent débat, ce qu'il fera sûrement, de définir, dis-je, pour les pêcheurs et les Canadiens ce qu'il entend par le mot «essentielle».

Il a déclaré que les laboratoires de technologie des pêches de Halifax et de Vancouver ne fermeront pas leurs portes, ce qui équivaut, à mon sens, à dire à l'équipage d'un navire, «N'ayez crainte: votre navire partira, à une seule différence près; il y aura quelques changements: vous n'aurez pas de capitaine, d'officier, de maître d'équipage, de maître-coq ou de mécanicien». A Halifax, où il n'y avait que 79 employés en tout, on licenciera quelque 23 scientifiques. Sur la côte ouest, où les laboratoires n'emploient que 31 personnes, on en congédiera 11. Le seul laboratoire où on ne songe pas à congédier du personnel est celui de Terre-Neuve qui n'emploie que sept personnes, si je ne m'abuse.

Par exemple, au laboratoire de Halifax, il y a au moins quatre divisions. Dans celle de l'utilisation des ressources, 11 chercheurs, dont le chef de la division lui-même, seront congédiés. Le ministre et le gouvernement actuels ont supprimé cette division, ce qui nous porte à nous demander ce que faisaient exactement ces scientifiques. Ils étudiaient et mettaient au point des moyens de transformer, aux fins de la consommation humaine, certaines espèces de poisson qui, autrement, seraient transformées en pâte de poisson ou seraient rejetées à la mer tout bonnement. Ils étudiaient de nouvelles façon de hacher le poisson d'eau salée, ils étudiaient de nouvelles techniques d'entreposage comme l'entreposage hypobarrique ou à pression réduite qui permet un entreposage prolongé du poisson. On met tout simplement un point final à tout ce travail important.

Dans la division des études chimiques, où on étudiait, entre autres choses, la valeur nutritive du poisson, dix scientifiques vont être renvoyés. La partie la plus importante de leurs travaux portait, je crois, sur la valeur nutritive pour l'homme des huiles des espèces marines. Mais aux yeux du gouvernement et du ministre, ce travail est sans importance, de sorte que trois chercheurs, trois chimistes, un biologiste et trois techniciens seront renvoyés.

La division des services à l'industrie reste inchangée, mais deux des quatre personnes importantes dans la gestion des programmes seront renvoyées. Voilà donc ce qui en est de la déclaration du ministre.

Dans sa déclaration du 21 décembre dernier, le ministre a en effet dit:

Compte tenu de l'essor qu'a connu l'industrie de la pêche au cours de la dernière année environ, les sociétés privées devraient maintenant être en mesure d'absorber elles-mêmes ces frais de recherche et de développement.

Le ministre semble oublier que les pêcheurs de homard, par exemple, sont des particuliers, qu'ils ne sont généralement pas à la tête de grandes entreprises et qu'ils ne sont donc pas en mesure de poursuivre les études du laboratoire des pêches sur la conservation du homard dans l'eau, ou sur la relation entre les réserves côtières et hauturières de homards, ou encore sur des appâts artificiels acceptables pour le homard, qui permettraient d'orienter la maquereau et le hareng vers la consommation humaine plutôt que de les utiliser comme appâts pour le homard, ce qui augmenterait le revenu des pêcheurs.

[M. Crouse.]

Les mesures prises par le gouvernement nuiront grandement aux pêcheurs et à notre industrie de transformation. Elles sont diamétralement opposées aux conseils que l'industrie lui a donnés. A mon avis, cette politique, que le ministre défend si farouchement, devrait être changée. On n'a en fait prévu, dans ces changements au niveau du personnel scientifique, aucun mécanisme qui permettrait de faire profiter les gouvernements provinciaux ou l'industrie de ces 54 années d'expérience en recherche fondamentale. Certains de ces scientifiques ont 10 à 15 ans ou même plus d'expérience, et il n'est pas facile de retrouver ce genre de compétence une fois qu'on l'a perdue. Certains de ces scientifiques projettent déjà d'aller aux États-Unis, par nécessité, parce qu'il faut bien trouver du travail. Bientôt, leurs connaissances iront enrichir nos concurrents. Ces scientifiques montraient à nos pêcheurs et à notre industrie de transformation comment améliorer leur produit.

● (1650)

Nous considérons donc cette partie de la politique ministérielle en matière de pêche comme rétrograde et nous croyons qu'elle devrait être revue. Après les prochaines élections, quand nous formerons le prochain gouvernement fédéral . . .

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Que Dieu nous vienne en aide.

M. Crouse: Le ministre n'est pas allé au bout de sa pensée.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Que Dieu vienne en aide aux pêcheurs.

M. Crouse: Voici ce qu'il voulait dire: que Dieu aide le ministre et les ministériels, parce qu'après les prochaines élections, ils siégeront de ce côté-ci de la Chambre. Quand nous formerons le prochain gouvernement—et croyez-moi cela se réalisera . . .

Mme Sauvé: Quand cela?

M. Crouse: Madame le ministre aura tout le loisir de ronchonner quand elle siégera de l'autre côté de la Chambre, après les prochaines élections.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. J'invite le député à parler du bill C-35 et non des prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Quand nous formerons le prochain gouvernement, nous avons l'intention de mettre non pas moins, mais plus l'accent sur la recherche en matière de pêche. Nous sommes d'avis que les habitants de la côte est et de la côte ouest méritent ce genre de considération puisque les capitaux que l'on investit dans ce secteur exercent un effet d'entraînement qui se traduit par une expansion industrielle.

De plus, les gouvernements des provinces ont critiqué la politique du gouvernement actuel en matière de pêche. Ils ont aussi exigé que l'on agisse. En novembre 1977, les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont rédigé un document de politique pressant le gouvernement fédéral à mettre en œuvre un programme de remplacement et de réfection des bateaux de pêche, de concert avec les autorités provinciales. A l'époque, ils ont dit ceci: